



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université de Bretagne Occidentale

Demande n° S3LI120000770

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Administration publique

Présentation de la mention

La mention de licence Administration publique proposée par l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) est une formation de troisième année de licence (L3) qui vise à former les étudiants aux métiers de la fonction publique et aux concours de l'administration publique et territoriale. Il s'agit d'une formation traditionnelle en ce domaine que l'on retrouve souvent dans les universités françaises. Elle est ouverte aux étudiants ayant validé leur deuxième année de licence (L2) en Droit notamment. Elle permet également à des étudiants qui n'ont pas forcément cette L2 en Droit de s'engager dans des études correspondant à ce domaine et aux objectifs qui viennent d'être indiqués. La formation offre également la possibilité d'accéder à divers masters en droit spécialisés principalement en Administration et management public. La formation s'adresse tout autant à des étudiants en formation initiale qu'à des étudiants déjà engagés dans la vie professionnelle et travaillant notamment dans les administrations.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	SO pas de L1
Nombre d'inscrits en L2	SO pas de L2
Nombre d'inscrits en L3	56
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	SO
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	56 %
% d'abandon en L1	SO
% de réussite en 3 ans	65 %
% de réussite en 5 ans	65 %
% de poursuite des études en master ou dans une école	
% d'insertion professionnelle	

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention de licence d'Administration publique proposée à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) présente un intérêt notoire dans l'offre de formation de cette Université. Elle est la seule de ce type dans la zone géographique concernée et accueille un nombre correct d'étudiants. Les enseignements dispensés sont parfaitement cohérents avec les objectifs poursuivis. Un effort, à souligner positivement, de la part de l'équipe pédagogique est



visiblement fourni pour parfaire l'encadrement des étudiants, le pilotage de la formation ou veiller à son amélioration. Le taux de réussite reste légèrement faible au regard de celui des troisièmes années de licence (L3) des universités françaises, ce qui est certainement la conséquence de l'origine hétérogène des étudiants admis dans la formation qui ne sont pas, le plus souvent, spécialistes de droit. La formation permet toutefois d'améliorer, à l'évidence, le niveau des étudiants au regard des statistiques proposées.

- Points forts :
 - La formation est soutenue par l'IPAG, ce qui favorise une bonne implantation locale et de proximité.
 - L'équipe pédagogique comprend un pourcentage suffisant d'intervenants extérieurs déjà engagés dans les métiers de la fonction publique, ce qui facilite l'organisation et le suivi des stages notamment.
 - Les enseignants-chercheurs et l'équipe administrative semblent bien impliqués dans la gestion de la formation.
 - La formation répond de manière cohérente, comme en témoigne la maquette des enseignements proposés, à la préparation aux concours de la fonction publique qui constituent l'un des objectifs qu'elle vise à atteindre.
 - La formation permet la poursuite d'études en master de Droit public ou de Sciences administratives.

- Points faibles :
 - Il est regrettable que le bassin de recrutement des étudiants dépasse rarement celui des titulaires de BTS ou de DUT non spécialistes initialement de sciences juridiques ou politiques.
 - Bien que l'insertion professionnelle, au regard des concours visés, reste correcte au niveau L3, une majorité d'étudiants choisit de poursuivre des études. A cette égard, la formation peut paraître trop tubulaire avec, en aval, le master Administration et management public de la même université.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

- Il faudrait élargir le bassin de recrutement des étudiants et ne pas le centrer sur des titulaires de BTS ou de DUT.
- Il faudrait veiller à ce que des modalités « d'équivalence » ou d'accès à la formation pour les étudiants non titulaires d'un L2 de Droit ne contribuent pas à favoriser le contournement des deux premières années de licence en Droit.
- Il faudrait diversifier les sorties à l'issue du L3. En effet, bien qu'il s'agisse là d'un débouché logique, la « tubularité » de la formation avec le master Administration et management public n'est acceptable qu'à la condition que les étudiants y réussissent en M1 en proportion significative et accèdent en M2.